



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 146/19

Objet

Soutien à la motion du Conseil Départemental du Jura relative au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Secrétaire de séance

Gérard FUMEY

Rapporteur :

Jean-Pascal FICHÈRE

Conseil Communautaire
24 octobre 2019
Authume – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 58
Nombre de procurations : 7
Nombre de votants : 65
Date de la convocation : 17 octobre 2019
Date de publication : 1^{er} novembre 2019

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, J.C Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, D. Germond, I. Girod, A. Hamdaoui, S. Hédin, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, J.P Lefèvre, A. Maire-Amiot, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, J.M Sermier, J.C Wambst, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, J. Thurel, M. Henry, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Baudard, D. Pernin, F. David suppléé par P. Sancey, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, M. Boué, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :
M. Giniès à A. Albertini, C. Demortier à S. Marchand, S. Kayi à J.M Sermier, P. Roche à J.B Gagnoux, P. Jacquot à M. Hoffmann, J. Dayet à G. Jeannerod, C. Hanrard à C. Bardoux.

Délégués absents non suppléés et non représentés :
J.L Bouchard, D. Bernardin, R. Foret, M. Berthaud, J.P Cuinet, J. Gruet, E. Schlegel, J. Zasempa, S. Calinon, A. Diebolt, A. Courderot, D. Chevalier, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaut, G. Coutrot, J.M Daubigny, J. Drouhain, R. Curly.

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET « Ici 2050 ») et de la consultation lancée par la Région Bourgogne Franche-Comté auprès des Personnes Publiques Associées (PPA), le Conseil Communautaire, par délibération n°GD121/19 du 19 septembre 2019, a émis un avis défavorable sur le document proposé.

Par délibération du 14 octobre 2019, le Conseil Départemental du Jura a par ailleurs adopté une motion pour un SRADDET « plus ambitieux » pour l'avenir du Jura et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en soulignant notamment l'importance des éléments suivants, absents du document soumis à l'avis des PPA :

- 1/ Un aéroport à portée régionale, au cœur des systèmes urbains interrégionaux
- 2/ Un axe autoroutier Dijon-Lausanne, s'appuyant sur les axes routiers existants
- 3/ Une desserte ferroviaire qui doit être maintenue et défendue
- 4/ Faire de Saint-Claude une « Ville-porte » d'accès vers l'Ain et Oyonnax en améliorant les infrastructures de mobilité
- 5/ Développer la filière bois comme source de richesse et d'énergie
- 6/ Prévoir et préciser les limites concernant le principe « 0% artificialisation des terres »
- 7/ Mieux considérer l'apport du monde agricole dans l'aménagement du territoire et des paysages

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 55 votes pour, 7 oppositions et 3 abstentions :

- **SOUTIENT** la motion votée par le Conseil Départemental du Jura lors de sa séance du 14 octobre 2019, pour un projet de SRADDET plus ambitieux pour l'avenir du Jura et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Authume,
Le 24 octobre 2019
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Conseil Départemental du Jura
- Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA	
Type :	Réf : 2985
Service : CABINET	
Commission : 2 - Commission Affaires Générales, Bâtiments, Ressources Humaines et Matérielles de l'Institution	
Rapporteur : Clément PERNOT	
DELIBERATION N°CD_2019_039 du 14 octobre 2019	

MOTION - POSITION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU JURA POUR UN SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE PLUS AMBITIEUX

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET) est en cours d'élaboration depuis la fin de l'année 2016. Actuellement en phase de consultation, l'ensemble des acteurs administratifs et politiques est appelé à se prononcer sur le SRADDET, avant son approbation par le Préfet de Région, au printemps 2020.

Si le Département du Jura est membre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique, le mode de rédaction n'a pas permis aux exécutifs locaux de s'exprimer sur une vision globale et cohérente des intérêts de leur territoire. Certains EPCI ont déjà eu l'occasion de se prononcer sur les attendus du texte ; le Conseil départemental soutient leurs requêtes.

Aussi, conscient de la portée de ce document dans les orientations de la politique régionale, le Conseil départemental, réuni en séance publique, souhaite apporter les éléments manquants à l'actuel schéma, pour en faire un document ambitieux pour l'avenir du Jura et de la Région Bourgogne Franche-Comté :

1. - Un aéroport à portée régionale, au cœur des systèmes urbains interrégionaux

L'aéroport de Dole-Tavaux est un outil important de la connexion de la Bourgogne Franche-Comté au reste des capitales européennes et méditerranéennes. Déjà largement utilisé par un public non jurassien, son développement comme porte d'entrée d'une clientèle touristique étrangère est un atout considérable pour faire de la Région une grande destination touristique. Par ailleurs, idéalement situé au cœur des réseaux urbains interrégionaux et sur la dorsale Rhin-Rhône, son développement par les acteurs publics apparaît comme le plus efficace.

2. - Un axe autoroutier Dijon-Lausanne, s'appuyant sur les axes routiers existants

L'axe Dijon-Lausanne est un atout de développement et d'échange, au cœur des ambitions d'accompagnement des coopérations transfrontalières. Voisin de la Suisse, le Département du Jura tient à préciser que l'aménagement du barreau entre Poligny et Vallorbe, d'une longueur ne dépassant pas 80 km, est le mieux à même de réaliser cette ambition, au regard des enjeux posés par la géographie et par les engagements écologiques de la Région.

3. - Une desserte ferroviaire qui doit être maintenue et défendue

Le Département doit rester un territoire accessible donc correctement irrigué par le réseau ferroviaire. La ligne Lyria et celle du Revermont, qui desservent le Département dans son ensemble doivent rester prioritaires dans le schéma ferroviaire de la Région. Cela implique des investissements et un maintien des dessertes concernant le Lyria ainsi qu'une amélioration des fréquences s'agissant de la ligne Lyon – Strasbourg desservant le Jura.

4. - Faire de Saint-Claude une « Ville-porte » d'accès vers l'Ain et Oyonnax en améliorant les infrastructures de mobilité

Dans la même perspective de réaliser l'ambition du SRADDET, d'accompagner les échanges transfrontaliers et interrégionaux, le développement d'infrastructures entre Saint-Claude et Oyonnax et les régions d'industries innovantes et de PME qui les entourent est un atout essentiel du développement régional. Aussi il convient de considérer Saint-Claude comme une ville-porte du Haut-Jura tournée vers l'Ain, mais aussi la Suisse, de par sa géographie et ses activités économiques.

5. - Développer la filière bois comme source de richesse et d'énergie

Le Jura, et plus largement la Franche-Comté, dispose d'une vaste capacité forestière, à laquelle il n'est pas fait suffisamment mention dans la version actuelle du SRADDET. Aussi, au regard des enjeux de développement durable affichés par la Région, il convient de mieux examiner les ressorts de la filière bois dans le territoire et les atouts qu'elle peut jouer demain dans

l'apport énergétique domestique. Par ailleurs, le Jura justifie de nombreux savoir-faire et entreprises capables de valoriser ce bois dans les métiers de l'artisanat et du bâtiment.

6. - Les limites du principe 0 % artificialisation des terres

Le Jura compte un peu moins de 500 communes dont très peu peuvent prétendre à une augmentation de leur population au cours des dernières années. Aussi, le développement des villes moyennes et des centres-bourgs est un enjeu de développement vital pour le territoire jurassien, qui peut amener à une extension urbaine. Aussi, si l'artificialisation des sols est un problème qu'il faut juguler, il convient de déterminer dans quelle mesure et pour quel périmètre urbain cette règle peut être enfreinte.

7. - Plus considérer les agriculteurs comme parties prenantes de l'aménagement territorial

Le Jura et l'ensemble des territoires qui composent la Bourgogne Franche-Comté sont des territoires essentiellement ruraux, où l'activité agricole joue un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire et des paysages. Il convient de mieux considérer l'apport du monde agricole dans les finalités de ce document, qui le concerne bien au-delà de la seule réalité économique.

Le Conseil départemental :

- adopte la motion sur la position du Conseil départemental du Jura pour un schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire plus ambitieux.

POINT FINANCIER					
	Montant global du rapport (ANNEE n)	Pour MEMOIRE , rappel des crédits DEJA VOTES (à périmètre constant)			
		ANNEE n - 1 (à remplir à l'étape BP)		ANNEE n (à remplir aux étapes DM1 et DM2)	
		BP	DM1 et/ou DM2	BP	DM 1
AP					
Crédit de paiement					
- Investissement :					
- Fonctionnement :					
Recette					
- Investissement :					
- Fonctionnement :					

Délibération n°CD_2019_039 du 14 octobre 2019	
Pour	31
Contre	1
Abstention	1
Président	Clement PERNOT : 